

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 24 novembre 2010, à 17 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith et Pierre-Paul Messier, sous la présidence de M. le maire suppléant Normand Amesse, formant quorum.

Est absent M. le maire Denis Lapointe.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire suppléant Normand Amesse déclare la séance ouverte.

---

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

Le point 3.1 de l'ordre du jour de l'avis de convocation intitulé « Approbation des nouvelles configurations de chaussées dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est » est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

**A-2010-11-032 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

**2010-11-609 DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES DE PROCÉDER COMME SUBSTITUT AU PROCUREUR ATTITRÉ DE LA COUR MUNICIPALE**

ATTENDU QUE certaines infractions pénales relevant du Directeur des poursuites criminelles et pénales sont traitées par le procureur de la cour municipale, soit M<sup>e</sup> Marc Alain;

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Marc Alain quitte sa fonction de procureur à la cour municipale;

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Nancy Lecompte, substitut au procureur à la cour municipale, agira comme procureur principal pour les mois de décembre et de janvier;

ATTENDU QU'il est pertinent que son substitut, M<sup>e</sup> Stéphanie Labelle, soit également autorisé à représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales advenant absence de M<sup>e</sup> Lecompte;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,

appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M<sup>e</sup> Stéphanie Labelle à agir comme substitut au procureur à la cour municipale pour les mois de décembre 2010 et de janvier 2011;

QUE demande soit formulée au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin d'autoriser M<sup>e</sup> Stéphanie Labelle à représenter celui-ci pour les infractions pénales traitées devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield advenant absence du procureur municipal attitré, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2010-11-610 MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS AFIN DE REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA MUNICIPALITÉ DANS DES DOSSIERS DE FAILLITE**

ATTENDU QU'en 2009, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a institué des procédures en recouvrement des avances sur rente anticipée faites à M. Réjean Lavigne, ex-policier au service de la Ville et de la Régie intermunicipale de police des Riverains;

ATTENDU QUE l'audition de la cause devait se tenir le 9 novembre 2010, mais le vendredi précédent, soit le 5 novembre, M. Lavigne a fait cession de ses biens auprès d'un syndic en faillite, ainsi que sa conjointe M<sup>me</sup> Carole Arsenault;

ATTENDU QUE, compte tenu des éléments particuliers de ce dossier, il est approprié de mandater une firme d'avocats afin que les représentations spécifiques à la réclamation municipale soient débattues en ces dossiers de faillite et que les procédures connexes soient réalisées;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge afin de représenter les intérêts de la municipalité dans les dossiers de faillite de M. Réjean Lavigne et de M<sup>me</sup> Carole Arsenault et d'autoriser ladite firme à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et d'initier toute procédure ou acte pertinent.

ADOPTÉ

**2010-11-611 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une technicienne en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M<sup>me</sup> Marie-Lou Lacasse au poste de technicienne en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la d'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Lacasse à ce poste soit prévue vers le 1<sup>er</sup> décembre 2010;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Lacasse à ce poste soit fixée à la classe 8, échelon 1, et que ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

#### 2010-11-612 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 27, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 24 novembre 2010.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier